

## République du Tchad



Ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique

### TERMES DE REFERENCE

#### Revue sectorielle conjointe du secteur de l'éducation au Tchad

#### Etat de mise en œuvre du PIET sur la période 2017/2018

Atelier de la revue : Hôtel Hilton, du Mercredi 22 au Vendredi 24 Mai 2019

### SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>CONTEXTE, JUSTIFICATION ET OBJECTIFS .....</b>	<b>2</b>
1.1	OBJECTIF GENERAL : .....	2
1.2	OBJECTIFS SPECIFIQUES .....	2
1.3	RESULTATS ATTENDUS : .....	3
<b>2</b>	<b>METHODOLOGIE .....</b>	<b>3</b>
2.1	PRINCIPALES ETAPES .....	3
2.2	COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE D'ORGANISATION .....	3
2.3	APPROCHE ORGANISATIONNELLE.....	4
2.4	CONTENU DU RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DU PIET .....	6
<b>3</b>	<b>CHRONOGRAMME DES ACTIVITES ET ROLE DES PARTIES PRENANTES. ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>	

## **1 Contexte, justification et objectifs**

Le secteur de l'éducation au Tchad est dans une phase transitoire entre une SIPEA (Stratégie Intérimaire Pour l'Éducation et l'Alphabétisation) qui s'est achevée en 2017 et le Plan Intérimaire de l'Éducation au Tchad (PIET) couvrant la période 2018-2020. À terme, ce plan intérimaire doit conduire à l'élaboration d'une nouvelle stratégie sectorielle pour la décennie 2021-2030 arrimée à l'Agenda ODD4 Education 2030.

Le PIET, au regard de sa dimension sectorielle et inclusive, couvre à la fois tous les ordres d'enseignement et des thématiques transversales intrinsèquement liées à tous les niveaux d'éducation, tel que le bilinguisme, la réduction des risques et des catastrophes, le renforcement des capacités de planification et de gestion de l'éducation, l'équité, le développement des infrastructures et le développement des TIC dans l'éducation et la formation.

Cet encrage sectoriel fait du PIET un document cohérent qui reflète les intentions de la politique gouvernementale en matière d'éducation pour la période 2018-2020. Outre la nécessité de disposer d'un plan, il importe aussi de se doter d'un cadre d'évaluation et des outils appropriés qui sont de nature à éclairer les décideurs et les acteurs du système éducatif sur l'état des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan sectoriel.

La présente revue sectorielle répond principalement à cette préoccupation. Elle constitue une plateforme conjointe de concertation, de redevabilité et de dialogues sectoriels en vue d'améliorer l'efficacité de la gestion et du pilotage du système éducatif. Elle permettra de dresser un état des lieux critique sur la réalisation effective de l'ensemble des engagements majeurs pris par le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers dans le processus d'endossement du PIET.

Cet examen critique couvrira également l'évaluation du niveau d'exécution des activités clés inscrites dans le Plan d'Actions du PIET ainsi que les progrès réalisés autour des indicateurs de performance. Les travaux de la revue, impliquant tous les acteurs du système éducatif, permettront d'identifier les principaux goulots d'étranglement en vue de définir les mesures correctives visant l'amélioration de la gestion et du pilotage du système éducatif afin de mieux répondre aux besoins d'éducation des populations.

### **1.1 Objectif général :**

L'objectif général porte sur la préparation et la tenue de la 1<sup>ère</sup> revue conjointe du secteur de l'éducation au Tchad depuis le lancement du PIET en collaboration avec l'ensemble des partenaires membres du GLPE, les organisations de la société civile, les représentants des parents d'élèves, des syndicalistes et de l'ensemble des acteurs du système éducatif. Elle porte principalement sur l'examen critique des progrès réalisés et des goulots d'étranglement en vue de définir les mesures correctives visant l'amélioration de la gestion et du pilotage du système éducatif afin de mieux répondre aux besoins d'éducation des populations.

### **1.2 Objectifs Spécifiques**

De façon plus spécifique, il s'agira de :

1. *Mettre en place un Comité Technique d'organisation de la revue sectorielle conjointe ;*
2. *Elaborer le rapport d'évaluation critique des progrès réalisés et des goulots d'étranglement dans le cadre de la mise en œuvre du PIET avec l'appui technique d'un consultant international assisté par les membres de l'équipe nationale;*
3. *Mener une recherche documentaire ;*
4. *Collecter et consolider les données nécessaires aux calculs des indicateurs scolaires ;*
5. *Organiser l'atelier préparatoire pour la tenue de la revue conjointe ;*

6. *Organiser des visites de terrains par les Institutions Nationales (Assemblée, CES), les ministères en charge du secteur de l'éducation, les PTFs et les organisations de la société civile ;*
7. *Produire le rapport d'évaluation critique de la mise en œuvre du PIET sur les progrès réalisés et les grands défis à relever dans le secteur de l'éducation ;*
8. *Organiser l'atelier de la revue annuelle conjointe ;*
9. *Elaborer le rapport général (compte rendu) de l'atelier de la revue sectorielle;*
10. *Produire l'aide-mémoire sur les grandes conclusions et recommandations de la revue annuelle conjointe.*

### **1.3 Résultats attendus :**

Les résultats attendus se structurent autour des points suivants :

1. *Les rapports issus des visites de terrain intégrant les recommandations sont disponibles;*
2. *Le rapport d'évaluation critique de la mise en œuvre du PIET est disponible ;*
3. *L'atelier de la revue annuelle conjointe du PIET est organisé ;*
4. *Le rapport général de l'atelier de la revue conjointe est disponible ;*
5. *L'aide-mémoire consignait les principales recommandations de la revue sectorielle est disponible.*

## **2 Méthodologie**

L'approche méthodologique adoptée pour l'organisation de la revue sectorielle repose sur le guide du Partenariat Mondial pour l'Education qui définit les contours de l'organisation des revues sectorielles comme plateformes conjointes de redevabilité et de dialogues sectoriels en vue d'améliorer l'efficacité de la gestion et du pilotage du système éducatif.

### **2.1 Principales étapes**

La revue suivra globalement les grandes étapes suivantes :

1. *Elaboration de la feuille de route de la revue sectorielle ;*
2. *Mise en place du comité technique, définition des rôles et responsabilités;*
3. *Organisation de l'atelier de préparation de la revue sectorielle et des travaux techniques;*
4. *Organisation des missions de terrain ;*
5. *Collecte et consolidation des données ;*
6. *Elaboration du rapport d'évaluation critique de la mise en œuvre du PIET avec l'appui technique d'un consultant international assisté par les membres de l'équipe nationale;*
7. *Validation technique du rapport d'évaluation du PIET ;*
8. *Organisation de l'atelier de la revue sectorielle et recommandations ;*
9. *Elaboration et diffusion de l'aide-mémoire ;*
10. *Suivi de la mise en œuvre des recommandations de la revue.*

### **2.2 Composition du comité technique d'organisation**

Le comité technique d'organisation de la revue sera mis en place par un arrêté du Ministre de l'Education National et de la Promotion Civique. Il est composé des membres suivant :

1. Président du Comité Technique d'organisation de la revue
2. Vice- Président du Comité Technique
3. 1<sup>er</sup> Rapporteur
4. 2<sup>ème</sup> Rapporteur
5. 3<sup>ème</sup> Rapporteur

6. Membres : Directeurs Techniques des ministères en charge de l'éducation, Equipe Technique Nationale de la revue, Représentants du Ministère du Plan, Représentants du Ministère des Finances, Ministère de la Fonction Publique, Représentants de la société civile, Points focaux des PTFs.

### **2.3 FinApproche organisationnelle**

L'approche organisationnelle de la revue sectorielle sera articulée autour des principaux rôles suivants assignés aux différentes parties prenantes.

#### **Institutions Nationales et Autorités Ministérielles en charge du secteur de l'éducation**

L'adhésion des hauts responsables politiques au processus de la revue sectorielle conjointe est l'une des clés de réussite. L'engagement du Ministère des finances est également précieux pour donner des indications sur les implications budgétaires. A ce titre, une implication avérée par la présence permanente des autorités ministérielles en charge du secteur de l'éducation et autres ministères, les Institutions Nationales, permet de revaloriser la revue sectorielle conjointe. Au cours de cette revue, ces autorités joueront les principaux rôles suivants :

- Suivre de bout en bout les débats ;
- Se prononcer sur les questions d'ordre institutionnel (textes, gouvernance, la tutelle de certaines institutions etc.), administratif et pédagogique ;
- Donner des orientations précises sur la gouvernance et les orientations stratégiques ;
- Répondre aux questions pertinentes soulevées par les participants de la revue ;
- Apprécier et ajuster si nécessaire les recommandations proposées par les participants ;
- Proposer des directives pour le suivi/évaluation des activités du plan de remédiation ;
- Transmettre les informations vécues en temps réel à la hiérarchie en vue d'une prise de décision efficace.

#### **Comité Technique National d'Organisation de la revue Comité National**

Il est chargé d'assurer les missions suivantes :

- Examiner et valider les plans d'actions annuels du PIET ;
- Apprécier l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités du PIET et en informer le ministre de l'éducation nationale et de la promotion civique ;
- Valider les rapports d'activités et d'évaluation de la mise en œuvre du PIET ;
- Proposer des solutions pour les activités qui connaissent des blocages et des contraintes ;
- Formuler des recommandations au gouvernement, aux Partenaires techniques et financiers et en particulier aux Agences de gestion du PREAT en vue d'améliorer la mise en œuvre du PIET.

#### **Equipe Technique**

L'équipe technique est chargée de la préparation de la revue annuelle conjointe. A ce titre il doit :

- Collecter les données relatives à l'organisation de la revue et à l'élaboration du rapport d'évaluation du PIET ;
- Assurer la préparation matérielle, logistique et financière de la revue sectorielle;
- Rédiger les documents d'orientation (TDRs, Agenda, liste des participants ...) et de référence (Aide-mémoire, Rapport du secteur de l'éducation) pouvant éclairer les participants avant, pendant et après la revue ;
- Fournir aux participants toute la documentation nécessaire à la tenue de la revue ;
- Planifier les réunions du comité d'organisation ;
- Rédiger les compte-rendu des réunions du comité technique d'organisation et en assurer une large diffusion.

## **GLPE :**

**Chef de File des PTFs :** C'est le Représentant et porte-parole des Partenaires Techniques et Financiers. A ce titre il joue le rôle d'interface entre les PTFs et le Gouvernement. Il est chargé de faciliter la concertation entre les partenaires et avec le Gouvernement et d'assurer une meilleure harmonisation et synergie d'intervention conjointe des partenaires dans le secteur de l'éducation. Dans le cadre de l'organisation de la revue, il facilitera la définition des modalités et des options d'organisation des travaux de la revue. Il fournira les appuis nécessaires à l'équipe nationale dans le cadre de la collecte des données et des informations sur les appuis et le financement des partenaires. En accord avec ses prérogatives consignées dans le cadre partenarial, il prendra les dispositions nécessaires pour assurer le caractère inclusif aux travaux de la revue et à assurer une large participation de l'ensemble des acteurs du système éducatif, en particulier les organisations de la société civile, les communautés éducatives, les parents d'élèves, les syndicalistes etc. Il sera chargé de faire le plaidoyer et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des concertations de la revue sectorielle.

**PTFs membres du GLPE :** Les principaux rôles assignés aux PTFs membres du GLPE se structurent autour des aspects suivants :

- Mener une concertation pour l'organisation efficiente de la revue sectorielle ;
- Fournir les appuis techniques et financiers nécessaires au Gouvernement pour la tenue de la revue sectorielle ;
- Participer activement à l'organisation des travaux de la revue au sein de l'équipe nationale mise en place ;
- Fournir les données et informations nécessaires sur leurs appuis techniques et financiers au secteur de l'éducation ;
- Mener au besoin des études complémentaires pour renforcer le rapport d'évaluation de la mise en œuvre du Plan Sectoriel ;
- Appuyer les organisations de la société civile pour une meilleure valorisation de leur participation et contribution au dialogue sectoriel ;
- Participer à l'élaboration de l'aide-mémoire de la revue sectorielle et proposer des recommandations ;
- Tenir en marge de la revue une réunion de concertation des partenaires pour améliorer la mobilisation des ressources, la coordination et l'harmonisation des appuis pour une meilleure efficacité de leurs appuis, partager les bonnes pratiques pour contribuer à améliorer l'efficacité de la gestion et du pilotage du secteur de l'éducation ;
- Valider l'aide-mémoire de la revue.

**Société Civile :** Le rôle de la société civile dans le processus de la revue sectorielle s'appuie sur le protocole d'accord signé le 23 Août 2001 entre le Gouvernement et les organisations de la société civile. A ce titre celles-ci doivent assumer les responsabilités et les rôles suivants :

- Mobiliser et organiser la participation de l'ensemble des acteurs de la société civile aux travaux de la revue, incluant particulièrement les communautés éducatives à la base, les parents d'élèves, les syndicats des enseignants etc.
- Participer aux missions d'évaluation de la mise en œuvre du PIET sur le terrain ;
- Produire un rapport sur la contribution des organisations de la société civile au développement de l'éducation, en particulier dans la mise en œuvre du PIET ;
- Mener les actions de plaidoyers en faveur de l'accès universel des populations vulnérables et des minorités au droit d'accès équitable à une éducation de qualité;

- Valoriser le rôle des MC dans le système éducatif, faire le plaidoyer pour la pérennisation de leur prise en charge par l'Etat et les PTFs ;
- Contribuer au suivi des MC sur le terrain

### **Consultant International**

Le consultant international sera recruté par l'UNESCO à travers un appel d'offre international. Il sera en charge de l'élaboration du rapport d'évaluation critique de la mise en œuvre du PIET en étroite collaboration avec les membres de l'équipe nationale et les partenaires techniques et financiers membres du GLPE. Il fournira l'expertise technique internationale nécessaire au bon déroulement des travaux de la revue.

### **2.4 Contenu du rapport de mise en œuvre du PIET**

Le rapport d'évaluation de la mise en œuvre du PIET se structurera principalement autour des points suivants en articulation avec le guide du PME :

- I. Progrès et tendances du secteur par rapport aux priorités et objectifs du PIET ;
- II. Evolution des principaux indicateurs de performance et progrès de la mise en œuvre du PIET ;
- III. Situation des dépenses du secteur de l'éducation et tendances des ressources financières en lien avec le cadre macro-économique et financier
- IV. Analyse critique des réalisations opérationnelles et des obstacles rencontrés en lien avec les actions majeures inscrites dans le PTAB du PIET et les engagements pris à travers la lettre de politique sectorielle ;
- V. Progrès et résultats de la mise en œuvre des recommandations de la revue de l'année 2017/2018 ;
- VI. Recommandations pour relever les défis majeurs, surmonter les obstacles opérationnels et ajuster les cibles du PIET et des actions du PTAB;
- VII. Risques liés à la mise en œuvre du PIET et mesures de mitigation.

### **PAYS GPE INVITES**

<b>N°</b>	<b>Pays</b>	<b>Commentaire</b>	<b>Thématiques d'intérêt</b>
1	Burkina Faso	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre Partenarial</li> <li>• Basket Funds</li> <li>• Fonds d'Appui à l'AENF</li> </ul>
2	Cameroun	Pays GPE ayant invité le Tchad	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contractualisation des Maîtres des Parents sur les Fonds GPE et Pérennisation à travers la prise en charge par l'Etat</li> <li>• Maîtres Communautaires</li> </ul>
3	RDC	Pays GPE ayant invité le Tchad	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SPACE : Secrétariat Permanent d'Appui et de Coordination du Secteur de l'Education : Instance Sectorielle de Coordination de l'ensemble des sous-secteurs de l'éducation</li> <li>• SIGE, Décentralisation du SIGE et utilisation des TIC face à la problématique de l'étendue du territoire</li> </ul>

### **3 Calendrier**

- Dates de la mission conjointe de terrain (Ministère, Partenaires, Société Civile) : du 22 au 27 avril 2019
- Dates de l'atelier de préparation de la revue avec le consultant : du 6 au 10 mai 2019
- Dates de l'atelier de la revue : du 22 au 24 mai 2019, Hôtel Hilton